

38

Rendre accessible à tou-te-s professionnel-le-s les cycles de formation de base et de formation continue sur les violences faites aux femmes et l'effectivité du questionnement systématique des professionnels de santé

ÉTAT

DES LIEUX

Les violences faites aux femmes et aux enfants sont des violences massivement répandues.

Nombre de victimes confie qu'elles auraient pu verbaliser les violences sexuelles si elles avaient pu identifier une personne de confiance capable de les entendre. Les victimes identifient qu'un-e professionnel-le peut les entendre si ce dernier pose la question des violences.

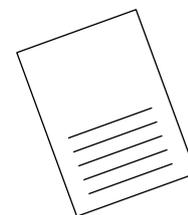
Avoir un positionnement clair et adapté est décisif dans le cheminement et dans le devenir de la personne victime qui se confie.

REVENDEICATION DU CFCV

Nous demandons à ce que tou-te-s les professionnel-le-s amené-e-s à être en contact avec des victimes de viols ou d'agressions sexuelles aient accès à des cycles de formation de base et continue sur les violences faites aux femmes et plus spécifiquement à des cycles de formation sur la prise en charge des victimes de violences sexuelles.

Nous demandons que le questionnement systématique des violences soit intégré dans les pratiques de tout professionnel-le-s du secteur medico-social au même titre que le questionnement des antécédents médicaux.

TEXTES DE RÉFÉRENCE



• **Article 15, alinéa 1, de la Convention d'Istanbul**
« les Parties dispensent ou renforcent la formation adéquate des professionnels pertinents ayant affaire aux victimes [...] de tous les actes de violence couverts par le champ d'application de la présente Convention, sur la prévention et la détection de cette violence, l'égalité entre les femmes et les hommes, les besoins et les droits des victimes, ainsi que sur la manière de prévenir la victimisation secondaire ».

• **Livret de formation «Mélissa et les autres»**, CIIVISE, <https://www.ciivise.fr/melissa-et-les-autres/>